



## NÉGOCIATION NATIONALE — ADOPTION DES DEMANDES

### EN APD EXTRAORDINAIRE LE 2 OCTOBRE EN APRÈS-MIDI

Les personnes déléguées doivent s'inscrire avant midi ce mercredi 24 septembre pour être libérées afin de participer à cette importante réunion.

Seules les personnes dont le formulaire d'élection sera parvenu à l'Alliance dans ce délai pourront être libérées.

### EN AG DE L'UNITÉ DE NÉGOCIATION CSDM LE 7 OCTOBRE

La convocation sera livrée par la poste au domicile de tous les membres travaillant à la CSDM. Inscrivez-le déjà à votre agenda.

## LE PRÉSCOLAIRE EN TÊTE



SEMAINE  
POUR

C'est à l'école Barclay, en présence du ministre de l'Éducation, que la FAE lancera dimanche prochain la Semaine pour l'école publique, sous le thème *Les premiers pas à l'école publique*.

## JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

On vous attend le 1<sup>er</sup> octobre au Petit Medley.

Voir l'invitation en page 4.

# ON A DE LA CLASSE

L'éducation occupe de plus en plus souvent l'avant-scène de l'actualité. On doit s'en réjouir, même si c'est trop souvent pour nous rapporter les effets dévastateurs des coupes dans le réseau d'éducation publique. En effet, cette information contribue à sensibiliser la population à l'importance de l'éducation pour les individus comme pour la société. C'est aussi dans ce but que plusieurs intervenants diffusent des messages de promotion de l'éducation, comme nous le ferons bientôt à l'occasion de la Semaine pour l'école publique, la SPEP, organisée par la FAE et ses syndicats affiliés.

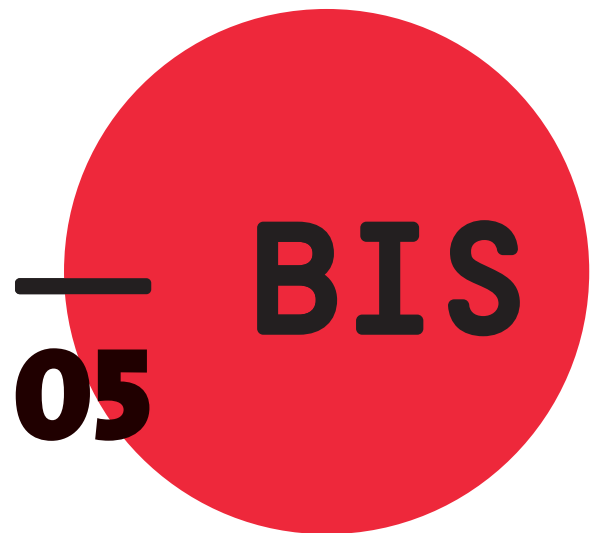
Au-delà de ce simple constat, il n'est pas certain toutefois que les manchettes et la publicité parviennent à expliquer aux citoyens les enjeux de l'éducation dans une société qui se veut moderne et démocratique. Les cahiers thématiques publiés traditionnellement par les grands quotidiens dans le cadre de la rentrée présentent diverses facettes de la réalité scolaire, mais peu d'analyses sur les finalités de l'éducation, les moyens mis en œuvre et les ressources qu'on y consacre.

### UNE CLASSE À PART

Dans cet environnement médiatique, la part des écoles privées n'est pas négligeable, car elles ajoutent de la publicité massive en achetant des cahiers spéciaux, notamment en cette période automnale de recrutement. On y baigne littéralement dans une atmosphère de luxe et de volupté sur papier glacé pour étaler la richesse de leurs équipements scientifiques, informatiques et sportifs afin d'attirer la classe dite moyenne. Pour quiconque s'intéresse un tant soit peu à l'architecture ou à la décoration, le plaisir est déçu par la vue de ces photos couleur de laboratoires modernes, de jardins fleuris, de gymnases rutilants et de classes vitrées comme des aquariums remplis de beaux enfants.

### DES CLASSES SOCIALES

Un de nos collègues a réagi récemment à cet étalage en écrivant aux médias une lettre dans laquelle il déplorait que les coûts faramineux de cette publicité soient remboursés en partie par les deniers publics pendant que les commissions scolaires peinent à offrir un environnement adéquat et exempt de contaminants dans les écoles publiques. Je l'en félicite et je partage son indignation, car cette situation heurte de plein fouet mes convictions quant à la raison d'être de l'école — de toutes les écoles — dans une société démocratique. Le discours que tiennent les exploitants d'écoles privées, les décideurs politiques et certains faiseurs d'opinions en prétendant que deux réseaux d'éducation stimulent la



saine concurrence est trompeur. Ce que ce régime concurrentiel révèle en réalité, c'est une discrimination sociale qui vise à former une élite en favorisant les enfants déjà mieux nantis intellectuellement et financièrement qu'on recrute dans les familles des classes sociales moyenne et supérieure.

Et pour tenter de contrer l'exode de ces élèves du secondaire vers le privé, nos administrations scolaires amplifient la discrimination et s'écartent de leur mission en multipliant dans les écoles des projets pédagogiques particuliers, dont certains sont réservés à des élèves privilégiés, et les parents doivent, dans certains cas, déboursier des frais afférents prohibitifs, comme le démontrait, la semaine dernière, une enquête publiée dans *La Presse*.

### PREMIÈRES CLASSES

La véritable solution au problème se trouve plutôt dans une approche sociale plus égalitaire en intervenant précocement auprès de tous les enfants pour qu'aucun ne soit laissé de côté en cours de formation. La généralisation de classes de maternelles pour les enfants de quatre ans, principalement en milieux défavorisés, s'inscrit dans cette trajectoire. Cet objectif mis de l'avant par nos syndicats a permis des avancées remarquables et ce modèle devient incontournable socialement, malgré les difficultés attribuables au manque de locaux et aux coupes budgétaires.

En choisissant d'inscrire la SPEP sous le thème *Les premiers pas à l'école publique*, la FAE nous offre l'occasion d'afficher nos convictions et de proposer nos solutions. Je vous convie donc à célébrer cette semaine nationale en participant au 4 à 7 organisé le 1<sup>er</sup> octobre par l'Alliance pour souligner aussi la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants.

● Catherine Renaud, présidente

# COMITÉ-ÉCOLE EREHDAA

— FGJ

Au début de l'année scolaire, chaque école de la formation générale des jeunes doit former un comité pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EREHDAA). Nous constatons que, bien que la plupart des écoles mettent en place ce comité, plusieurs enseignants se posent des questions sur sa composition et surtout sur son mandat. Voici en résumé ce que prévoit l'*Entente nationale* à ce sujet.

## SA COMPOSITION

Il est composé d'un maximum de trois enseignants et de la direction de l'école ou de son adjoint, mais non les deux. Peut s'ajouter à l'occasion un membre du personnel de soutien ou professionnel qui travaille auprès des élèves HDAA, mais celui-ci n'est pas membre du comité et ne peut pas participer à la prise de décision.

## SON MANDAT

Le comité a comme mandat de **faire des recommandations à la direction** de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et élèves HDAA. Il doit **notamment** :

- procéder à la cueillette des besoins de l'école pour ces élèves et les transmettre à la commission scolaire à la fin janvier (voir le formulaire dans le site de l'Alliance);
- faire des recommandations sur les modèles de service que l'on veut privilégier en lien avec les besoins exprimés lors de la cueillette (ex. : un TES plancher et une classe de retrait pour les élèves en crise);

- faire des recommandations sur les critères d'utilisation et de distribution des services (ex. : distribution des services entre les différents cycles);
- faire des recommandations sur l'utilisation des sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves HDAA (mesure 30321).

Les membres du comité doivent soumettre aux enseignants de l'école, en assemblée syndicale, les sujets qui relèvent du mandat du comité. C'est la position majoritaire des profs qui est transmise à la direction lors des travaux du comité.

Ces travaux se font dans la recherche d'un consensus. Cela signifie que l'organisation des services aux élèves à risque et élèves HDAA doit d'abord faire l'objet d'une discussion dans le cadre de ce comité et ne peut être imposée par la direction. Si la direction ne retient pas les recommandations du comité, elle doit en donner les motifs **par écrit**.

Pour bien exercer son mandat, le comité a besoin d'une information complète sur les services disponibles dans l'école et, si l'école comprend des classes spécialisées, quels sont les services rattachés à ces classes. Questionnez votre direction sur les services qui sont payés par la commission scolaire et ceux qui relèvent du budget de l'école.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le comité **n'a pas pour mandat** de traiter les demandes de services pour un élève en particulier, c'est un mandat de la direction.

Nous vous suggérons de consulter la [Fiche syndicale](#) sur ce comité, qui comprend un échéancier pour aider les membres du comité à bien exercer leur mandat au moment approprié.

●  
Carmen Palardy, conseillère  
Frédérique Lecourt, vice-présidente

## FRAIS DE DÉPLACEMENT DES GAINS GRÂCE AUX PROFS DE L'INTÉGRATION SCOLAIRE

L'an dernier, les enseignantes et enseignants en soutien à l'intégration scolaire des écoles Victor-Doré et Saint-Enfant-Jésus se sont mobilisés pour réclamer des modifications importantes à la politique de remboursement des frais de déplacement.

Pendant plusieurs mois, ces profs, appuyés par la responsable du dossier EHDAA et les conseillers de l'Alliance, ont multiplié les interventions pour démontrer à la CSDM qu'ils perdaient de l'argent à utiliser leur véhicule personnel pour soutenir leurs élèves intégrés dans diverses écoles de quartier.

La CSDM vient de leur donner raison en partie puisque la politique de remboursement a été modifiée.

Ainsi, le taux de remboursement passera de 0,51 \$ / km à 0,54 \$ / km. Ce montant est le plafond fixé par Revenu Canada pour qu'il ne soit pas imposable.

### DES GAINS POUR TOUS

Cette nouvelle politique concerne toutes les catégories de personnel qui sont susceptibles d'utiliser leur véhicule pour se déplacer d'un établissement

à l'autre. Elle établit également les normes et procédures pour réclamer un remboursement. Sous le titre *Politique sur les frais de fonction et de civilités*, cette politique peut être consultée en [page d'accueil](#) du site de l'Alliance.

Autre gain, la distance parcourue entre deux déplacements ne sera pas fixée à l'avance, mais en fonction « du kilométrage réellement effectué pour tenir compte d'inconvénients exceptionnels comme les détours routiers, les accidents, la recherche d'espace de stationnement, etc. ». De plus, l'outil de calcul des distances qu'on trouve dans Adagio sera modifié afin que les distances soient plus réalistes. Les profs devront cependant motiver l'excédent du kilométrage réclamé entre deux écoles.

Dans le contexte d'austérité où seuls des gels ou des reculs sont proposés, la détermination des profs et la mobilisation soutenue nous ont permis de faire des gains appréciables pour tout le personnel de la CSDM.

**Bravo!**  
●  
Frédérique Lecourt, vice-présidente  
Yves Parenteau, conseiller

# RÉCRÉATIONS À L'INTÉRIEUR AU PRIMAIRE

Quand vient le temps de s'entendre sur le système de surveillance par la démarche consensuelle en CPEPE, une pratique est souvent présentée par les directions comme étant obligatoire ou inévitable : celle où les enseignants doivent rester avec leurs élèves en classe pendant la récréation lors d'intempéries (froid excessif, pluie, etc.). Est-il vrai de prétendre qu'il n'y a pas d'autres options ?

Le système de surveillance doit bien sûr tenir compte de ces récréations à l'intérieur dans pareilles situations, mais il est inexact de croire que ce serait impossible, voire illégal, de faire autrement. Il n'existe d'ailleurs pas de « mot d'ordre » de la commission scolaire à cet effet.

Cette pratique entraînera presque certainement un dépassement du temps de tâche éducative au-delà de 23 heures ; ce que la convention collective ne permet pas sans compensation pécuniaire. Prenons par exemple un enseignant à qui l'on reconnaît 15 minutes en tâche éducative pour surveillance de récréation à l'intérieur : s'il doit surveiller une seule récréation à l'intérieur, il n'y aura pas de problème. Si, par ailleurs, lors d'une semaine particulièrement pluvieuse, il doit surveiller deux ou trois récréations à l'intérieur, il aura alors dépassé le maximum de 23 heures de tâche éducative. Ce qui signifie qu'il devra recevoir la compensation prévue à la convention collective pour ce dépassement. En effet, la tâche éducative d'un enseignant ne peut être annualisée puisqu'elle est hebdomadaire ; ce qui signifie qu'on recommence à zéro chaque semaine. Ces minutes ne s'accumulent pas de semaine en semaine et on ne peut prétendre qu'un enseignant « doit des minutes » parce qu'il n'y a pas eu de surveillance à l'intérieur les semaines précédentes. Notons que c'est le budget de l'école qui sert à compenser ces dépassements et non le budget de la CSDM.

## D'AUTRES OPTIONS

Pour éviter de tels dépassements de tâche éducative, d'autres options sont possibles. Par exemple, dans bien des écoles, le système de surveillance prévoit que, lors de récréations à l'intérieur, ce sont les profs normalement assignés à la surveillance à l'extérieur qui circuleront d'un local à l'autre dans une section donnée de l'école. Les titulaires donnent alors des consignes claires quant aux agissements permis ou défendus dans ces occasions (rester assis, lire un livre, jaser avec les voisins, etc.). Dans ces cas, les titulaires permettent d'aller aux toilettes après la récréation. Ailleurs, on regroupe les élèves à des endroits stratégiques (gymnase, salle polyvalente, etc.) et les profs qui ont une surveillance prévue à ce moment surveillent à ces endroits. Un autre choix pourrait consister à sortir les élèves du local de classe pour les faire asseoir dans le corridor pendant que les surveillants circulent.

L'important, c'est que les élèves soient bien encadrés, de manière sécuritaire. Il est possible que la configuration physique de certaines écoles rende pratiquement nécessaire la surveillance en classe par les enseignants, mais dans la plupart des cas, il est fort possible de trouver un moyen sécuritaire d'assurer la surveillance sans forcer les enseignants à dépasser le maximum de tâche éducative. Avec tout système, il faut simplement assurer une vigilance aussi grande que lors des surveillances à l'extérieur.

●  
Chrystian Barrière, conseiller

# JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DÉTERMINATION DU CONTENU

Normalement, en fin d'année scolaire, lors de la consultation portant sur le calendrier scolaire au CPEPE de votre école, les enseignants participent, dans le cadre d'une démarche consensuelle avec la direction, à la fixation de 9 des 12 journées pédagogiques dites « mobiles » apparaissant au calendrier de l'année suivante, les 3 autres étant fixées par la direction de l'école. Une fois toutes les journées pédagogiques fixées, il reste à en déterminer le contenu.

C'est la clause 8-4.02 de la *Convention collective locale* qui prévoit, à la section 4, la façon dont doit être déterminé le contenu des 20 journées pédagogiques annuelles. Outre le contenu des 2 journées institutionnelles qui est fixé par l'employeur, le contenu de 13 des 18 autres journées doit être élaboré en démarche consensuelle et le contenu des 5 autres doit être élaboré **par les enseignants exclusivement** et soumis à la direction dans le cadre d'une réunion du CPEPE pour approbation. Il est donc primordial, lors de la fixation des journées pédagogiques mobiles dans le calendrier scolaire, d'indiquer clairement s'il s'agit d'une journée pédagogique dont le contenu est élaboré avec la direction ou uniquement par les enseignants.

Qu'on en soit à déterminer le contenu des journées pédagogiques de façon consensuelle avec la direction ou par le biais d'une proposition émanant des enseignants, il importe que les enseignants prennent position, lors d'une assemblée syndicale précédant la tenue du CPEPE, quant au contenu de la journée pédagogique en question afin de mandater leurs représentants au CPEPE.

Il est utile de rappeler ici que la direction ne peut en aucun temps modifier votre proposition pour les 5 journées pédagogiques mobiles dont le contenu doit être déterminé par les enseignants. Elle ne peut que l'accepter ou la refuser. Si elle la refuse, elle doit en donner les motifs.

## QUELQUES CONSEILS

L'Alliance ne vous conseille pas de déterminer le contenu des journées pédagogiques trop longtemps à l'avance étant donné la nécessité de devoir s'adapter en fonction des besoins qui surgissent en cours d'année. Bien sûr, il peut s'avérer judicieux de prendre des engagements à plus long terme lorsque les circonstances l'exigent. Toutefois, songez à discuter suffisamment à l'avance du contenu des journées pédagogiques afin de vous donner une marge de manœuvre quant à leur organisation.

Finalement, il peut être utile de placer à l'ordre du jour de chaque réunion du CPEPE, un point traitant du contenu des journées pédagogiques afin de vous permettre de discuter du contenu des prochaines journées pédagogiques que l'on retrouve au calendrier.

Lisez attentivement la [Fiche syndicale](#) sur les journées pédagogiques qui est livrée aujourd'hui dans votre école et n'hésitez pas à communiquer avec le membre du CA responsable de votre établissement ou avec les soussignés si vous considérez que la direction refuse votre proposition de façon arbitraire alors qu'elle vous semblait conforme.

●  
Jean-François Audet, conseiller  
Chrystian Barrière, conseiller

— TOUS  
LES  
SECTEURS

# FORMATION SYNDICALE

## DÉLÉGUÉS 101 — POUR SOUTENIR LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Si vous êtes nouvellement élu ou que vous souhaitez éventuellement rejoindre l'équipe syndicale de votre établissement, la formation *Délégués 101* s'adresse tout particulièrement à vous.

La session se tiendra le **vendredi 10 octobre 2014 de 13 h à 15 h 15** au secrétariat de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place à 12 h 15.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le vendredi 3 octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

**Pour de plus amples renseignements sur toutes les activités de formation, contacter Laurence Calixte au 514 383-4880, poste 238.**

## UNE MARCHÉ POUR LE MONDE



C'est le 8 mai 2015 qu'aura lieu la Marche Monde (anciennement Marche 2/3) organisée par Oxfam-Québec. Une marche de 10 km dans les rues de Montréal, c'est tout un défi sportif! Tout au long du trajet, les jeunes sont sollicités pour participer à des actions en lien avec la solidarité, en prenant conscience des inégalités dans le monde grâce à des stands animés où l'on diffuse de l'information.

Comme le dit si bien Laure Waridel, membre du conseil d'administration d'Oxfam-Québec : « Chaque dollar que nous dépensons, chaque geste que nous posons est un "vote" pour le genre de monde dans lequel nous voulons vivre. » Participer à la Marche Monde est une façon concrète de sensibiliser les jeunes à la solidarité et à la paix dans le monde. La FAE et son mouvement *héros* sont de fiers partenaires de la marche et vous invitent à y participer avec vos élèves le 8 mai prochain dans les rues de Montréal. C'est un événement à planifier afin d'être prêt à relever le défi! Pour plus de détails, consultez l'adresse suivante : <http://oxfam.qc.ca/marche-monde-2014>.

Au plaisir de vous y voir!

Elaine Bertrand, vice-présidente et membre du Comité environnement de la FAE

*L'école Internationale y était l'an dernier. Y serez-vous cette année?*



Le **BIS** est publié chaque semaine par le Service des communications  
Coordination : Daniel Choquette • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie  
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1  
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

## RAPPEL — LE CE, FAUT Y ÊTRE!

Cette session de formation se tiendra le **mercredi 8 octobre 2014, de 9 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 1<sup>er</sup> octobre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

## RAPPEL — LE CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

Cette session de formation se tiendra le **mardi 7 octobre 2014 de 13 h à 15 h 15**. Un dîner sera servi à 12 h 15.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mardi 30 septembre** en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

## CÉLÉBRONS ENSEMBLE notre PROFESSION

*Solidairement, amicalement, socialement;  
partageons, fraternisons...*

*TRINGUONS!*

**En prélude à la Journée mondiale  
des enseignantes et enseignants**

**Mercredi 1<sup>er</sup> octobre  
16 h à 19 h, au Petit Medley  
6206, Saint-Hubert (métro Beaubien)**

**Au programme de la soirée :**

*MUSIQUE, CONSOMMATIONS,  
petites bouchées  
et grande solidarité!*

*Venez en  
grand nombre!*

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTRÉAL —

